

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre



MAIRIE  
DE  
LA BARTHE-DE-NESTE

Tel : 05 62 98 21 32

[mairie.labarthedeneste@wanadoo.fr](mailto:mairie.labarthedeneste@wanadoo.fr)

# FLASH

Informations Municipales  
Janvier 2013

## LE MOT DU MAIRE

Chères Labarthaises, Chers Labarthais,

En ce début d'année, les élus et le personnel de la commune se joignent à moi pour souhaiter à tous les habitants de notre village une excellente année 2013.

Il est de coutume que soit organisée, au mois de janvier, une cérémonie des « vœux du maire », ouverte aux représentants des associations culturelles et sportives, aux délégués des diverses commissions et services publics présents dans la cité ; cette année, cette cérémonie sera remplacée par une journée « portes ouvertes » et inauguration de la Maison des Sports, permettant ainsi à tous les Labarthais de découvrir cette réalisation.

Nous inaugurons aussi une nouvelle formule de notre flash municipal. Elle va être très allégée par rapport à nos précédentes éditions. Nous mettrons dorénavant « en ligne » les informations se rapportant aux travaux du conseil municipal sur notre futur site internet que vous pourrez découvrir à compter du 1er Mars à l'adresse suivante : [www.mairiedelabarthe.fr](http://www.mairiedelabarthe.fr) La mise en ligne des contenus sera progressive et s'enrichira de vos éventuelles remarques et observations que vous pourrez nous faire. Cette mise « en ligne » ne saurait constituer un éloignement et il va de soi que tous les conseillers restent personnellement à votre disposition pour aborder, avec vous, tous les sujets liés à notre village. Recevez, chères Labarthaises, chers Labarthais, l'expression de mes sentiments dévoués.

Maurice LOUDET,  
Maire et Conseiller Général.

# Mairie. Informations

## Déneigement du domaine public

Comme chaque hiver, nous sommes toujours surpris par la neige et le verglas. Une chaussée, un trottoir non entretenus, peuvent s'avérer dangereux pour les automobilistes et les piétons.

Le déneigement est assuré par nos services sur le domaine communal et par la Direction des Routes du Conseil Général sur les voies départementales. Les interventions débutent dès que la circulation est devenue dangereuse pour les véhicules disposant d'équipements hivernaux.

La loi prévoit, en effet, qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, les chemins et les places publiques de la commune.

Cependant, le maire a le pouvoir de prescrire aux riverains le déneigement du trottoir situé devant chez eux.

Il en est de même en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre en cas de verglas (sable, sciure et sel).

Attention ! Sachez que l'épandage de sel est interdit sur les trottoirs qui sont bordés d'arbres et que le salage intensif détériore les dallages en béton.

Dans le cas de très basses températures, le sel n'a plus d'efficacité. SOYEZ PRUDENT.

## Assainissement Collectif

Nombreux étaient les labarthais qui nous interrogeaient sur la décision du conseil municipal au sujet de l'assainissement collectif. La réponse était souvent la même : « Attendons les conclusions de l'étude que nous avons demandée, nous déciderons ensuite ». La municipalité avait en effet, avant d'engager un tel chantier estimé à un minimum de 1 200 000 € HT, préféré s'adjoindre les services d'un cabinet d'étude spécialisé et reconnu nationalement pour étudier sous tous leurs aspects les différentes solutions envisageables pour la prise en charge des eaux usées dans le cœur de notre village. Sur les bases des conclusions de cette étude, dont le prix de revient a été de 2 754 € HT (subventions déduites), le conseil municipal a pris la décision suivante :

- Vu l'étude sur l'assainissement collectif commandée par la commune et réalisée par le cabinet EGIS EAU et ses conclusions,

- Considérant que les conclusions de l'étude indiquent qu'en l'absence de prise en charge par le budget principal de l'investissement, la régie de l'eau serait contrainte de multiplier **entre 6 et 7 fois** le prix de l'eau,

- Considérant que ces conclusions s'expliquent par une faible densité de l'urbanisation et par une consommation réduite d'eau potable dans la zone (qui pourrait encore se réduire si le prix de l'eau augmentait),

- Considérant que l'évolution des performances des systèmes d'assainissement non collectif, a été soulignée par l'Association des Maires de France et le Syndicat National des Services Publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'environnement,

- Considérant que ces mêmes organismes ont conclu que «l'assainissement non collectif est reconnu comme la meilleure des alternatives lorsque la faible densité de l'urbanisation ou d'autres causes spécifiques rendent très coûteuse la réalisation d'un réseau public de collecte des eaux usées»,

- Considérant que l'Agence de l'Eau Adour Garonne met en place et finance des programmes de réhabilitation des Assainissements Non Collectifs attestant ainsi la validité de ces systèmes sur la qualité des rejets au milieu,

- Considérant les incertitudes pesant sur les ressources des collectivités territoriales (baisse des dotations d'État, augmentation des prélèvements au titre de la péréquation horizontale, ...),

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas engager de travaux conduisant à la mise en place d'un traitement collectif des eaux usées et s'est réservé la possibilité de réexaminer ultérieurement la question du traitement collectif des eaux usées dans la mesure où des conditions favorables se feraient jour.

En outre, les conseillers ont autorisé Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en place de programmes de réhabilitation des assainissements non collectifs sur l'ensemble du territoire communal.

## Rythmes scolaires

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles vient juste de sortir. Lors de sa dernière séance, les conseillers ont considéré que les informations en leur possession n'étaient pas suffisantes pour aborder la question. Il convenait d'attendre d'être destinataire des informations officielles de l'inspection d'académie qui vont être données lors d'une future réunion à destination des élus, avant d'organiser la concertation avec le conseil d'école.

La date limite pour prendre une décision relative à la mise en place de la modification des rythmes scolaires à la rentrée prochaine ou à la rentrée 2014/2015 a été fixée au 31 mars.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, des décisions prises : modalités du changement des horaires à l'école et choix de la date.

## Source du PUNTIL à Esparros

Les travaux de protection du périmètre du captage de la source qui approvisionne notre village sont en cours d'exécution . Ils ont été prescrits par le Préfet. Ils ont pour vocation de protéger la source de tout événement pouvant conduire à nuire à la qualité de l'eau (Édification de clôture pour les animaux, réduction de la turbidité de l'eau ...). Ces travaux avaient été retardés suite à un recours exercé par un abonné et une association locale au Tribunal Administratif contre la décision du Préfet. L'ensemble des éléments apportés par les personnes qui avaient attaqué la décision avait été rejeté par le Tribunal.

Par décisions conjointes des conseils municipaux et de la Communauté de Communes Neste Baronnies (CCNB), la production de cette source, qui alimente les villages d'Esparros, Labastide et Izaux, va devenir une compétence communautaire. C'est à dire que ce seront les services de la CCNB qui auront la charge de suivre cette production d'eau potable. Toutefois, rien ne change pour les abonnés de la Régie de l'eau de La Barthe qui continueront d'avoir comme interlocuteur la régie de l'eau de la commune. Elle reste responsable de la distribution et de la facturation de l'eau sur La Barthe.

## TRAVAUX 2012 et PROJETS 2013

### TRAVAUX 2012

#### *Commune*

- \* Remplacement et re-calibrage des conduites d'évacuation d'eau pluviale sur la grand rue, la rue du Bourg, la rue du cimetière et la route d'Escala. Les réseaux anciens et sous calibrés pouvaient conduire à occasionner des débordements et des nuisances aux riverains.
- \* Réfection de l'enrobé de la « Grand Rue » : le revêtement initial avait été réalisé en 1990 (*Travaux financés et réalisés à l'initiative du Conseil Général*)
- \* Poursuite de l'aménagement de la Place de la Mairie et du parking de la Maison des Sports
- \* Création d'un passage piétonnier entre les écoles et la place de la mairie
- \* Poursuite du programme de rénovation des appartements locatifs de la commune
- \* Sécurisation de portion de chaussées au chemin de Mauvezin
- \* Poursuite de l'embellissement des abords du château
- \* Dessouchage suite à l'abattage d'arbres exploités ou morts
- \* Rénovation de l'éclairage public avec pose de systèmes d'économie d'énergie (chemin du Haut Mour et rue de la Poste, chemin de la Chapelle, rue Chantemerle) ...

### PROJETS 2013

#### *Commune*

- \* Sécurisation de l'entrée des écoles et de son parking (côté allées des prunus)
- \* Aménagement de l'entrée de la salle du conseil municipal et rénovation de la salle
- \* Étude et aménagement de la place et du parking situés devant les cabinets médicaux avec création d'un arrêt et d'un stationnement de bus
- \* Achèvement de la nouvelle salle d'activité du CLSH située derrière le centre de loisirs, dans le prolongement des ateliers municipaux
- \* Pose d'un radar pédagogique à l'entrée du village (route d'Escala) et programme de rénovation et de renforcement de la signalisation horizontale avec un traitement particulier devant les écoles (instauration d'une « zone 30 »).
- \* Réfection de la toiture de l'ancienne mairie
- \* Plantation de jeunes chênes sur 1,20 Ha au bois de la Plantade
- \* poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public avec pose de systèmes d'économie d'énergie (avenue de l'église)
- \* extension du réseau électrique (chemin des bains)

## TRAVAUX 2012

### Régie de l'eau

\* En même temps que les travaux de protection du périmètre de captage, le Préfet avait prescrit la pose d'un sur-presseur pour alimenter les communes situées en amont du château d'eau d'AVEZAC. Un local a été construit pour abriter les pompes et les systèmes d'automatisme gérables à distance. Ces travaux ont fait l'objet d'un surcoût lié au retard pris dans l'attente du jugement.

## PROJETS 2013

### Régie de l'eau

\* Remplacement d'une conduite d'eau potable le long du chemin du Haut - Mour, projet ancien qui n'a pas encore pu voir le jour du fait de problèmes rencontrés dans sa réalisation, mais qui devrait voir le jour en 2013.

## Maison des Sports

La Maison des Sports de notre commune ne désemplit plus ! Pour cette rentrée 2013, en plus des utilisations réservées aux écoles et au centre de loisirs (vocation première), huit activités sportives (à l'abri et au chaud) vous sont proposées par les associations qui animent à présent le lieu dans un partenariat de confiance avec la municipalité. N'hésitez pas à contacter les responsables des associations dont la liste suit, si vous aussi, vous souhaitez vous (re) lancer dans des activités de gymnastique, de danse, de stretching, de football, de tai-chi-chuan, de judo, de yoga et même de majorettes.

**GYM VOLONTAIRE** : Association CLUB JOIE ET SANTE, Mme Hélène ENJOLRAS, Présidente, 05 62 98 37 16.

**DANSE / STRETCHING** : Association ESQUISSE, Mme Muriel GESTA, Professeur, 05 62 98 24 11 ou 06 14 20 25 88 (muriel.gesta@gmail.com).

**JUDO** : Association TATAMIS DE LA NESTE, M. Loïc MANIGAUD, Président, 06 75 45 69 83.

**YOGA** : Association MUKTILAND, Mme Isabelle DARPARENS, Présidente, 06 83 21 75 07 (missmukti@gmail.com).

**TAÏ CHI CHUAN** : Association L'EAU ET LE ROCHER, M. Vincent GAUTIER, Président, 05 62 99 48 92 ou 06 70 27 46 81 (pavigautier@gmail.com).

**ENTRAINEMENT MAJORETTES** : Association LES ETOILES DE LA NESTE, Mme STERMAN, Présidente, 06 85 50 22 75 (lesetoilesdelaneste@free.fr).

**PREPARATION PHYSIQUE** : Association FOOTBALL CLUB DES NESTES, M. Éric SANS D'AGUT, Président, 06 03 72 66 56.

## PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Les travaux de révision de notre POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) continuent. Ils ont déjà donné lieu à une réunion d'information et un registre est à votre disposition à la mairie pour consigner vos remarques

Le projet devrait être prochainement examiné par les services de l'État pour un premier avis. Nous organiserons une nouvelle réunion ouverte au public. L'avis d'information de cette nouvelle réunion fera l'objet d'un avis dans la presse et sera noté sur le site internet de la commune.



Copyright : Raymond SPRINGINSFELD